

# Rectorat de Grenoble Division Budgétaire et financière

Réf N° : 2025-2026 Affaire suivie par :

Fraternité

DBF1- prestations complémentaires

Christian DI TOMMASO Tél.: 04 76 74 76 72

Mél: christian.di-tommaso@ac-grenoble

ce.dbf1-prestationscomplémentaires@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble 7, place Bir-Hakeim CS 81065 38021 Grenoble Cedex 1

### FICHE N° 1

# **AIDE A L'INSTALLATION (ASIA)**

# I - Objectifs

Aider financièrement les personnels

- nouveaux titulaires
- devant changer de résidence à la suite d'un événement familial (naissance, mariage, séparation ...).

Cette aide ne se cumule pas avec l'aide à l'installation du personnel dans le cadre du comité interministériel des villes (AIP-CIV) à la suite d'une affectation dans un établissement sensible.

## **II - Conditions**

Ressources inférieures ou égales à un quotient familial (QF) de 12 500 €

Calcul du QF: revenu imposable N-1/nombre de parts fiscales

# III - Montant de l'aide

• 500€

### IV - Instruction du dossier

- service d'action sociale de la DSDEN (1<sup>er</sup> degré)
- service d'action sociale du rectorat (2<sup>nd</sup> degré)

### FICHE N° 1

# **AIDE A L'INSTALLATION (ASIA)**

MOTIF DE LA DEMANDE :
□ EVENEMENT FAMILIAL: □ NAISSANCE □ MARIAGE □ SEPARATION
NOM, PRENOM:
NOM, PRENOM DE LA CONJOINTE, CONJOINT :
N° SECURITE SOCIALE :
FONCTION:
ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :
ADRESSE PERSONNELLE :
ADRESSE EMAIL:
JE SOUSSIGNE(E):ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS ET JE DEMANDE A BENEFICIER DE : L'AIDE A L'INSTALLATION (ASIA)
Ale
SIGNATURE

### **PIECES JUSTIFICATIVES:**

#### ATTENTION LE DOSSIER EST A ENVOYER EN DEUX EXEMPLAIRES

- DERNIER BULLETIN DE PAIE,
- AVIS D'IMPOSITION (ANNEE CIVILE N-1), QUOTIENT FAMILIAL ≤ 12500 €
- ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE LA SITUATION FAMILIALE
- ARRETE D'AFFECTATION, OU DE TITULARISATION
- PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE COMPLET (SI MIS A JOUR),
- JUGEMENT DE DIVORCE
- CONTRAT DE LOCATION,
- R.I.B AU NOM ET PRENOM DE L'AGENT SYSTEMATIQUEMENT A CHAQUE DEMANDE

## LE DOSSIER EST A ENVOYER EN <u>2 EXEMPLAIRES</u>

Tout cas de fraude ou de fausse déclaration est punissable conformément aux art 441-1 et suivants du code pénal